

2024

# Contrat de ville de Joigny



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



---

## APPEL À PROJETS 2024

---



# EDITO

Lors du Comité interministériel des Villes du 27 octobre 2023, l'Etat a lancé son plan « Engagement Quartiers 2030 » dans l'objectif de construire avec les acteurs concernés, en premier lieu les habitants, des quartiers plus sûrs, orientés vers le plein emploi, favorisant les solidarités et les services publics, et s'inscrivant pleinement dans la transition écologique.

A cette occasion, la géographie prioritaire a été revue. La Ville de Joigny voit de nouveau son quartier de la Madeleine labellisé « quartier prioritaire de la politique de la ville » (QPV) et s'engage, avec ses partenaires (l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, etc.) dans l'élaboration d'un nouveau contrat de ville 2024-2030.

Comment définir la politique de la ville ? Une politique publique de cohésion sociale, urbaine et territoriale pour l'égalité entre les territoires, la réduction des écarts de développement entre les quartiers, et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants.

Comme chaque année, les partenaires du contrat de ville lancent un appel à projets afin de faire émerger des initiatives pour et avec les habitants de La Madeleine.

Les projets qui s'inscrivent dans la politique de la ville sont co-construits avec les citoyens, le tissu associatif local, les acteurs socio-économiques du territoire pour être en cohérence avec les besoins du quartier et de ses habitants.

Ces actions, souvent novatrices, servent de leviers pour améliorer et compléter les dispositifs de droit commun, et ainsi favoriser l'accès de toutes et tous aux droits et aux services publics.

La politique de la ville est un véritable terrain d'expérimentation et d'innovation sociale, un bouillonnement d'idées et d'initiatives. Elle s'appuie sur les potentialités, les savoir-faire, et la participation des habitants et des acteurs du territoire, pour faire avancer et réinventer l'action publique locale.

A partir de cet appel à projets, vous, acteurs du tissu associatif local, institutionnels, partenaires, organismes de formation, habitants du quartier prioritaire, pouvez contribuer concrètement à cette grande démarche d'égalité et de citoyenneté.

**Nicolas SORET**

Vice-Président du Conseil Régional  
de Bourgogne-Franche-Comté  
Président de la Communauté de  
Communes du Jovinien  
Maire de Joigny



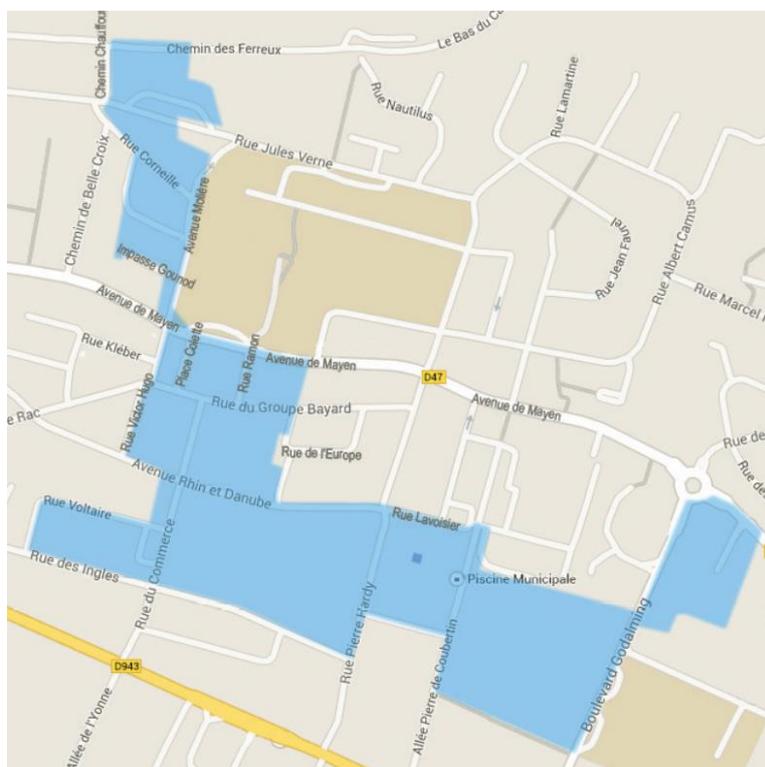
**Wassim KAMEL**

Sous-préfet de Sens



# LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

## « La Madeleine »



Pour avoir des éléments de diagnostic afin de connaître et comprendre la situation et l'évolution du quartier de la Madeleine : voir le « Rapport d'évaluation 2019-2022 du contrat de ville de Joigny ».

# LES OBJECTIFS PRIORITAIRES POUR 2024

## LA PARENTALITÉ, LA JEUNESSE ET L'ÉDUCATION

*Nos priorités pour 2024 :*

- La lutte contre le décrochage scolaire
- L'accompagnement scolaire
- Le soutien à la parentalité et favoriser l'implication et la mobilisation des parents dans les parcours éducatifs de leurs enfants
- L'accès aux savoirs de base, la lutte contre l'illettrisme, la maîtrise de la langue française
- La promotion et le développement du Programme de Réussite Educative afin d'accompagner au mieux les enfants, les jeunes et leurs parents dans les différentes prises en charge éducatives, sociales, thérapeutiques, etc.

## INSERTION, EMPLOI, FORMATION

*Nos priorités pour 2024 :*

- Les dispositifs d'accès ou de retour à l'emploi, à la formation, par une prise en charge adaptée notamment des parcours d'accompagnement sur le long terme, en mobilisant le tissu économique local, en priorité auprès de deux publics cibles :
  - L'accompagnement des personnes âgées de 50 ans et plus, particulièrement touchées par le chômage,
  - L'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, sans emploi et sans qualification, en difficulté d'insertion, par des actions de découverte, de sensibilisation et d'immersion vers les métiers en tension,
- Lever les freins à l'insertion socio-professionnelle, en particulier la mobilité,
- Mener des actions autour de la maîtrise de la langue française,
- La lutte contre l'illectronisme,
- Valoriser les potentialités, les compétences et les talents présents sur le quartier.





## LA SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS

*Nos priorités pour 2024 :*

- Les actions dans le domaine de la santé physique mais aussi de la santé mentale ou de prévention des souffrances psychiques, notamment dans la petite enfance et chez les seniors,
- Les dispositifs d'« aller-vers » et les relais de proximité (équipes mobiles, bus santé...),
- Les initiatives de solidarité et d'accompagnement vers le soin,
- Les actions de prévention et de promotion de la santé (addictions, sexualité, obésité, activité physique et nutrition, hygiène de vie...),
- La promotion d'une alimentation saine et durable, la lutte contre la précarité alimentaire.

## LE CADRE DE VIE, LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA SÉRÉNITÉ PUBLIQUE

*Nos priorités pour 2024 :*

- L'amélioration des relations entre la police et la population,
- Les actions concernant la sécurité et la tranquillité publique, notamment par la mise en place d'une « maison de la tranquillité » avec des permanences des différents services de sécurité et des services de l'Etat,
- Les actions visant à rendre le quartier plus durable et plus résilient,
- La lutte contre la précarité énergétique, favoriser la gestion des déchets et la sensibilisation aux éco-gestes, etc.

## LE LIEN SOCIAL, LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT, L'ACCES AUX DROITS

*Nos priorités pour 2024 :*

- La lutte l'isolement, en particulier des publics seniors, des publics en situation de handicap, de précarité, les actions favorisant le lien social,
- L'émergence de lieux d'échange et de rencontre, au sein du quartier,
- Les actions visant à accompagner les initiatives citoyennes des habitants du quartier : budgets participatifs, fonds de participation des habitants,
- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs,
- L'accès au droit et aux droits.



### Les priorités transversales :

- ❖ L'égalité femmes-hommes,
- ❖ Le sport comme vecteur d'intégration, d'éducation, de socialisation et de santé, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024,
- ❖ L'intégration des populations vulnérables (personnes en situation de handicap, personnes isolées, familles monoparentales, jeunes, personnes âgées...),
- ❖ L'accès aux droits et l'inclusion numérique,
- ❖ La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations,
- ❖ La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités.

## NOUVEAU

Les projets structurants et déployés sur plusieurs années pourront faire l'objet d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (pour les associations et le PRE).

Durant l'année, des projets pourront être proposés « au fil de l'eau » pour répondre à une problématique spécifique. Les partenaires du contrat de ville lanceront ainsi des appels à candidatures à partir d'un cahier des charges bien précis.

Les actions proposées devront impérativement répondre aux axes thématiques développés ci-dessus et intégrer les priorités transversales.

Dans les dossiers présentés, les porteurs de projets devront expliciter leur stratégie de mobilisation des publics en s'appuyant notamment sur les structures locales et en développant l'« aller vers ».

Les porteurs de projets ayant mené une action en 2023 seront invités à présenter le bilan de leur action auprès des partenaires. Une rencontre sera proposée à cet effet le 12 avril 2024.

**Réunion d'information et de présentation de l'appel à projets 2024 et des modalités :**  
(ouverte à tous les porteurs de projets, anciens et nouveaux)

**Jeudi 22 février 2024 à 9h30**

**À l'Espace de l'Enfance et de la Citoyenneté « Anna Carnaud » à Joigny**  
(à l'angle de la rue du Luxembourg et du Chemin de Bellecroix)

Confirmation de participation à l'adresse suivante : [anna.meyroune@ville-joigny.fr](mailto:anna.meyroune@ville-joigny.fr)

# L'APPEL À PROJETS : COMMENT CELA SE PASSE ?

## QUI PEUT RÉPONDRE ?

- Les associations, collectivités territoriales, établissements scolaires, organismes de formation, structures de l'ESS, sociétés ayant un objet social et d'intérêt général.

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS :

- Mettre en place une action en direction des publics du quartier prioritaire, principalement ;
- Être en adéquation avec les objectifs prioritaires pour 2024 ;
- Être en phase avec les besoins du territoire et de ses acteurs (habitants, structures...);
- Favoriser la participation des habitants dans le projet ;
- Promouvoir et faire respecter la laïcité et les valeurs de la République ;
- La subvention demandée au titre du contrat de ville doit permettre le financement de l'action et non du fonctionnement de la structure porteuse ;
- Le montant de la subvention demandée ne doit pas excéder 80% du budget total de l'action ;
- Les actions subventionnables doivent être réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024 ;
- Les projets déjà subventionnés en 2023 dont la réalisation n'est pas finalisée ou reportée sur 2024 ne seront pas prioritaires.

## LE CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS 2024 :

- 👉 15 février 2024 : lancement de l'appel à projets ;
- 👉 22 février 2024 à 9h30 à l'espace Anna Carnaud à Joigny : réunion de présentation de l'appel à projets ;
- 👉 **31 mars 2024 : retour des dossiers sur la plateforme Dauphin ;**
- 👉 12 avril 2024 : journée de présentation des bilans de l'appel à projets 2023 ;
- 👉 23 avril 2024 : comité technique (instruction des dossiers) ;
- 👉 Fin avril-début mai 2024 : comité de pilotage (validation des projets et des subventions octroyées) ;
- 👉 Mai 2024 : notification d'attribution des subventions.

## LES MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Les dossiers doivent être déposés en ligne sur le portail « Dauphin ». Il s'agit de compléter directement le formulaire en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

- Pour vous aider : voir *le guide de saisie des projets sur Dauphin*.

## POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS L'ÉLABORATION DE VOTRE PROJET :

Anna MEYROUNE, cheffe de projet cohésion sociale

[anna.meyroune@ville-joigny.fr](mailto:anna.meyroune@ville-joigny.fr)

06.35.19.28.83

---

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au dimanche 31 mars 2024.**

Les dossiers sont à saisir en ligne sur le portail « Dauphin » : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Lorsque votre dossier est saisi, téléchargez le récapitulatif en pdf et envoyez-le par mail à :

[anna.meyroune@ville-joigny.fr](mailto:anna.meyroune@ville-joigny.fr)

---

